

Nordion et Theratronics

Selon moi, les raisons pour lesquelles le gouvernement veut privatiser ces entreprises peuvent probablement être résumées par l'énoncé de politique de la société Nordion qui se lit en partie ainsi:

1. Nous entendons fournir à tous nos clients les meilleurs produits, la meilleure technologie et le meilleur service.
2. Nous sommes bien décidés à conserver notre principale part des marchés actuels et à devenir des chefs de file dans de nouveaux domaines.
3. Nous nous penchons constamment sur l'évolution du marché et nous y répondons, car nous croyons qu'une gestion dynamique et souple permet de rendre notre société encore plus compétitive.
4. Nous encourageons la croissance et la diversification, et nous recherchons les possibilités d'expansion et d'acquisition dans des domaines compatibles avec les points forts de la société sur le plan de la technologie et de la gestion.
5. Nous reconnaissons que notre succès dépend des efforts et de l'ingéniosité de tous nos employés.

Manifestement, une société aussi dynamique et tributaire du marché doit pouvoir jouir de la liberté dont profitent les sociétés privées, afin d'avoir les coudées franches. La privatisation donnera aux deux sociétés concernées un nouvel élan en matière de croissance et de développement, ce qui leur permettra d'obtenir de nouveaux succès à l'avenir.

Dans le cas de Nordion, la société sera mieux placée pour trouver de nouveaux débouchés et accroître sa domination des marchés mondiaux dans son domaine de haute technologie.

Pour sa part, la société Theratronics sera également libre de se lancer avec d'autres sociétés dans des entreprises conjointes dans des domaines industriels connexes, ce qui pourrait permettre à la nouvelle société de s'établir sur de nouveaux marchés et de lancer de nouvelles gammes de produits.

Dans les deux cas, Nordion et Theratronics profiteront d'une souplesse accrue, d'un meilleur accès aux marchés des capitaux et d'une plus grande viabilité en tant qu'entreprises commerciales indépendantes.

Les possibilités de croissance et d'expansion dans le secteur privé seront également avantageuses pour les employés.

Comme on l'a répété à de nombreuses reprises dans cette enceinte, une société dynamique et en pleine croissance est le meilleur gage pour ce qui est du maintien des emplois et de l'avenir des employés concernés. Le renforcement de ces deux sociétés profitera aussi à l'ensemble

du pays, car le fait qu'elles soient axées sur les exportations est important pour le développement de notre économie.

• (1750)

Avant d'entrer dans les détails de la mesure législative, j'aimerais exposer brièvement comment le gouvernement procédera à la vente de ces deux sociétés. Nous avons adopté une approche différente dans chaque cas, car nous voulons tirer profit des points forts de chacune.

Dans le cas de Nordion, nous avons l'intention de la vendre à un tiers, comme l'ont recommandé nos conseillers financiers. Cette approche. . .

Mme Copps: Monsieur le Président, je soulève la question de privilège. Au moment où nous avons été convoqués pour voter à la Chambre à 17 h 5, le Comité de l'environnement a commencé à siéger, ce qui est contraire à la politique de la Chambre et nous place dans une position très difficile.

Quand un comité de la Chambre se met ainsi à siéger au moment où nous sommes convoqués pour voter au nom de nos électeurs, il porte atteinte à une tradition séculaire de la Chambre. Qui plus est, certains députés du caucus libéral, y compris la députée d'Ottawa-Ouest (M^{me} Catterall), le député de Kent (M. Crawford) et moi-même, étaient absents du comité parce que nous devons remplir notre devoir ici-même à la Chambre. Cela constitue un très mauvais précédent pour cette session. Mieux vaut tuer ce mal dans l'oeuf.

En particulier, je suis très déçue que les députés du Nouveau Parti démocratique, qui insistaient tant sur la tenue d'un troisième vote, ainsi qu'ils en avaient pleinement le droit démocratique, ont choisi de faire fi de cette tradition séculaire de la Chambre et se sont rendus à la séance du comité en même temps qu'ils insistaient sur la tenue d'un troisième vote qui a retenu l'attention de tous les députés. Entre-temps, ils s'attendaient à ce que nous nous rendions en comité en faisant fi de notre devoir de voter. C'était porter atteinte à nos privilèges de député. Si la présidence en convient, je suis prête à proposer la motion appropriée.

M. le vice-président: Il s'agit vraisemblablement d'une affaire que le comité de la procédure devrait examiner. Le Règlement reconnaît aux comités le droit de siéger en même temps que la Chambre.

Une voix: Même pendant un vote?